

Séance ordinaire Conseil municipal

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

11 mars 2023

Tenue au complexe municipal | Webdiffusée en direct



STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Ouverture de la séance

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Période d'intervention des membres du conseil**
- 3. Période de questions**
 - Elle se fait en utilisant le micro disponible pour le public
 - La personne doit s'identifier
 - La question doit être adressée à la présidence
 - La personne pourra revenir après les interventions des autres personnes si le temps le permet
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Acceptation du procès-verbal de la séance du 12 février 2023**

6. Dépôt du bordereau de correspondance

Date	Provenance	Objet
26 février 2024	MRC de La Jacques-Cartier	Extraits de procès-verbal de la séance du conseil de la MRC du 21 février 2024

7. Comptes déposés à la séance du conseil

Total des dépenses	846 742.64 \$
Services Matrec inc.	30 732 \$
Hydro-Québec	39 044 \$
Standard life	39 748 \$
Kia Val-Bélair	42 980 \$
Lévis Honda / E.G. automobiles inc	43 668 \$
WSP Canada	45 875 \$
Déneigement Terrassement Denis Poulin inc	112 288 \$
MRC de la Jacques-Cartier	299 814 \$
Total des salaires	227 673.20 \$
Total des remises	148 907.09 \$
Grand total salaires et remises	376 580.29 \$

8.3 Embauche de coordonnateurs et de responsables à l'animation pour le PAV 2024, postes contractuels à durée déterminée

Il est résolu :

- de nommer les personnes suivantes à titre de coordonnateurs pour le Programme d'Animation Vacances 2024, postes contractuels à durée déterminée :

- Sophie Plamondon
- Julianne Bélanger

- de nommer les personnes suivantes à titre de responsables à l'animation pour le Programme d'Animation Vacances 2024, postes contractuels à durée déterminée :

- Anna Dauphinais
- Kelly-Ann Tremblay

8.4 Entente avec l'organisme la VIGILE pour des services de soutien aux pompiers

Il est résolu d'autoriser le directeur de la sécurité incendie ou en son absence, le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de service avec le Réseau d'accueil des agents et agentes de la paix (la VIGILE).

8.5 Entente avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec

Il est résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence le directeur des finances et trésorier-adjoint, ainsi que le directeur de la sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente numéro 1 à la convention collective 2023-2027 des pompiers de la Municipalité.

9. Avis de motion et projets de règlement

9.1 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant la division du territoire de Stoneham-et-Tewkesbury en six districts électoraux

9.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant un programme de financement relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques sur une partie du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles

9.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement établissant un programme de financement relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques à l'extérieur du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles

9.4 Dépôt d'un certificat d'enregistrement - Règlement 24-1064

Dépôt d'un certificat suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement numéro 24-1064 pourvoyant à la construction d'un entrepôt à usage multiple (IF 2301) et décrétant un emprunt de 5 000 000 \$

En vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement était de 7 242, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 735 et le nombre de demandes faites a été de 1.

Conséquemment, le nombre de demandes étant inférieur au nombre requis, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

9.5 Dépôt d'un certificat d'enregistrement - Règlement 24-1065

Dépôt d'un certificat suite à la période d'enregistrement des personnes habiles à voter du Règlement numéro 24-1065 pourvoyant à l'aménagement d'un site d'entreposage extérieur dans la cour du garage municipal (IF-2401) et décrétant un emprunt de 273 000 \$

En vertu de l'article 553 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de personnes habiles à voter sur ledit règlement était de 7 242, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 735 et le nombre de demandes faites a été de 1.

Conséquemment, le nombre de demandes étant inférieur au nombre requis, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

9.6 Assurance responsabilité professionnelle - Assistante au greffe

Il est résolu qu'aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec* (RLRQ, c. B-1, r. 1.2), la Municipalité se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par madame Anaïs Descoteaux dans l'exercice de ses fonctions d'avocate au sein de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

9.7 Disposition d'une partie du lot 1 242 684

Autorisation de signatures pour la disposition d'une partie du lot 1 242 684 du cadastre du Québec

- d'autoriser le fonctionnaire désigné à délivrer un permis de lotissement pour la subdivision du lot 1 242 684, tel qu'il appert sur le plan cadastral de l'arpenteur-géomètre, monsieur Guillaume Thériault, sous la minute 4362 daté du 27 novembre 2023;
- d'autoriser la disposition par la Municipalité, pour un montant de 2 500 \$, d'une partie du lot 1 242 684 du cadastre du Québec ayant une superficie de 668,9 m², tel qu'identifié sur le plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre, monsieur Guillaume Thériault, sous la minute 4359 datée du 21 novembre 2023;

9.8 Avenant à l'entente intermunicipale relative à des travaux de protection de la source d'eau potable du lac Saint-Charles

Il est résolu d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence le directeur des finances et trésorier-adjoint, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'avenant numéro 1 à l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec, la Ville de Lac Delage et la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury relative à des travaux de protection de la source d'eau potable du lac Saint-Charles.

10. Avis de motion et dépôt de projets de règlement

10.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au financement du Programme relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques sur une partie du territoire du Bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles (règlement numéro 24-1069) et décrétant un emprunt de 5 100 000 \$

10.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au financement du programme relatif au remplacement de certains dispositifs d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées domestiques à l'extérieur du territoire du bassin versant de la prise d'eau située dans la rivière Saint-Charles (règlement numéro 24-1070) et décrétant un emprunt de 612 000 \$

10.3 Dépôt du rapport d'activités électorales du trésorier pour l'année 2023

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le trésorier dépose devant le conseil son rapport portant sur les activités électorales au cours de l'année 2023.

10.4 Demande de financement pour des projets d'immobilisations

Projet	Description	Budget	Coût final
AD-2301	Mise à niveau des équipements informatiques	15 000 \$	14 764 \$
SP-2202	Liste d'équipements divers	11 750 \$	11 386 \$
SP-2203	Achat d'habits de pompier	28 650 \$	28 650 \$
TP-2201	Achat de divers équipements d'atténuation de vitesse	50 000 \$	23 383 \$
TP-2301	Achat de divers équipements d'atténuation de vitesse	50 000 \$	24 996 \$
TP-2303	Achat d'un broyeur de branches	57 750 \$	56 307 \$
UR-2301	Remplacement du véhicule 13-15	40 000 \$	36 497 \$
	Total	253 150 \$	195 983 \$

Il est résolu que ce conseil accepte les coûts finaux des dépenses attribuables ci-dessus pour un montant total de 195 983 \$.

10.4 Demande de financement pour des projets d'immobilisations

Le conseil autorise le financement à même le fonds de roulement de la Municipalité en respectant les tableaux des remboursements suivants :

Année	Projet AD-2201	Projet SP-2202	Projet SP-2203	Projet TP-2201	Projet TP-2301	Projet TP-2303	Projet UR-2301
2024	4 922 \$	2 278 \$	5 730 \$	4 677 \$	5 000 \$	11 262 \$	7 300 \$
2025	4 921 \$	2 277 \$	5 730 \$	4 677 \$	4 999 \$	11 262 \$	7 300 \$
2026	4 921 \$	2 277 \$	5 730 \$	4 677 \$	4 999 \$	11 261 \$	7 299 \$
2027		2 277 \$	5 730 \$	4 676 \$	4 999 \$	11 261 \$	7 299 \$
2028		2 277 \$	5 730 \$	4 676 \$	4 999 \$	11 261 \$	7 299 \$
Total	14 764 \$	11 386 \$	28 650 \$	23 383 \$	24 996 \$	56 307 \$	36 497 \$

11.1 Entente avec l'ACCT pour un jardin/potager collectif - 2024

Il est résolu de conclure une entente avec l'Association des citoyens et citoyennes de Tewkesbury (l'ACCT) concernant un jardin/potager collectif sur le lot 1 827 392 pour l'année 2024.

11.2 Entente avec la Maison des jeunes l'Atôme de Stoneham-et-Tewkesbury pour la distribution des sacs mauves

Il est résolu de conclure une entente avec la Maison des jeunes l'Atôme de Stoneham-et-Tewkesbury pour la distribution porte à porte des sacs mauves.

Le directeur général et greffier-trésorier confirme que les sommes nécessaires pour couvrir la dépense reliée à l'entente, soit un montant de 15 000 \$, sera imputée au poste budgétaire numéro 02-452-35-690 - Achat de sacs et de bacs de matières organiques.

11.3 Entente intermunicipale avec la Ville de Lac-Delage

Il est résolu de conclure une entente intermunicipale avec la ville de Lac-Delage pour l'accès à leurs citoyens aux activités du Service des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications de la Municipalité.

L'entente sera valide pour une période d'un (1) an, débutant le 1er mars 2024 et se terminant le 28 février 2025. Sauf sur avis écrit des parties dans les délais prévus à l'entente, elle se renouvellera automatiquement à tous les ans, jusqu'au 28 février 2029.

11.4 Avenant à l'entente intermunicipale avec la municipalité de Lac-Beauport

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'avenant numéro 1 de l'entente avec la municipalité de Lac-Beauport pour l'application de la catégorie de tarification «résident» aux activités de loisirs pour l'année 2024-2025.

11.5 Contrat pour une étude géotechnique et des services professionnels

Contrat pour une étude géotechnique et des services professionnels concernant l'aménagement du terrain du parc des Fondateurs dans le cadre des projets LO-2302, LO-2303 et LO-2304

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à négocier et à conclure un contrat de gré à gré pour une étude géotechnique et des services professionnels concernant l'aménagement du terrain du parc des Fondateurs dans le cadre des projets LO-2302, LO-2303 et LO-2304 pour un montant maximal de 55 820,36 \$ incluant les taxes applicables.

11.6 Négociation pour un contrat de sonorisation et d'éclairage pour le Marché de Noël 2024

Il est résolu d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à négocier un contrat de gré à gré avec « Cabinet de relations publiques National » pour la sonorisation et l'éclairage en lien avec la 15ième édition du Marché de Noël de Stoneham-et-Tewkesbury.

11.7 Autorisation pour la tenue d'un événement environnemental

Il est résolu d'autoriser la tenue de l'événement environnemental du 4 mai prochain et d'autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à signer une entente à cet effet avec l'organisme Agiro.

12.1 Rapport de demande de soumissions

Achat d'habits de combat, projet SP-2402

Demandes de soumissions sur invitation auprès de 3 entreprises spécialisées.

La plus basse soumission conforme: Équipements incendies CMP Mayer inc. au coût de 14 291,40 \$

12.1 Rapport de demande de soumissions

Achat d'habits de combat, projet SP-2402

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	CMP Mayer (L'Arsenal)	14 291.40 \$
2	Aéro-feu	13 498.07 \$
3	Acklands-Grainger	16 612.64 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.1 Travaux de réfection de l'écocentre, projet IF-2302

- Demandes de soumissions sur le système SEAO.
- La Municipalité a reçu le 21 février 2024 à 9 h, 4 soumissions.
- La plus basse soumission conforme: Les Constructions Bé-con inc. au coût de 868 900,01 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.1 Travaux de réfection de l'écocentre, projet IF-2302

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Les Constructions Bé-con inc.	868 900,01 \$
2	Rochette Excavation inc.	906 730,54 \$
3	Maximum excavation inc.	1 055 453,25 \$
4	Les Excavations Lafontaine inc.	1 122 410,78 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.2 Achat de deux groupes électrogènes, projet HM-2302

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 4 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 21 février 2024 à 9 h, 1 soumission.
- La plus basse soumission conforme: Drumco énergie inc. au coût de 85 909,32 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.2 Achat de deux groupes électrogènes, projet HM-2302

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Drumco énergie inc.	85 909,32 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.3 Achat d'une caméra d'inspection

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 2 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu 2 soumissions.
- La plus basse soumission conforme: Stelem inc. au coût de 15 929,79

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.3 Achat d'une caméra d'inspection

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Stelem	15 929.79 \$
2	Cansel	17 641.82 \$

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.4 Services d'horticulture 2024

- Demandes de soumissions sur invitation auprès de 3 entreprises spécialisées.
- La Municipalité a reçu le 22 février 2024 à 9 h, 1 soumission.
- La plus basse soumission conforme: Les entreprises CTM inc. au coût de 89 680,50 \$ pour un contrat du 15 avril 2024 au 15 novembre 2024.

13.1 Rapport de demandes de soumissions

13.1.4 Services d'horticulture 2024

NO	NOM	MONTANT (incluant les taxes)
1	Les Entreprises CTM inc.	89 680,50 \$

14.1 Adoption du règlement 24-1066

Il est résolu d'adopter le *Règlement numéro 24-1066* pourvoyant à la réfection des conduites d'égout domestique des chemins des Faucons, de la Crécerelle, de l'Aigle et du Balbuzard (HM-2304) et décrétant un emprunt de 4 820 000 \$ comportant trois pages et une annexe.

14.3 Contrat pour la réparation de 5 pompes aux stations SP2, SP3, SP4 et SP5

Il est résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat de gré à gré avec Xylem inc. pour la réparation de 5 pompes aux stations SP2, SP3, SP4 et SP5, pour un montant maximal de 45 000\$ \$ incluant les taxes applicables.

14.4 Modification de la résolution 084-23

Modification de la résolution 084-23 - Autorisation de présenter une demande d'aide financière à la CMQuébec dans le cadre du programme d'aide financière à la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine

Il est résolu de modifier la résolution numéro 084-23 afin d'ajouter le 4e paragraphe suivant dans le premier alinéa du résolu :

- D'autoriser le maire, ou en son absence la mairesse suppléante à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente sur l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme pour la mise en place de la Trame verte et bleue métropolitaine ainsi que tous les documents découlant de cette entente;
- D'autoriser le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu à signer tout document pertinent au dossier et à être responsable du projet.

14.5 Désignation de l'organisme signataire pour l'entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ)

Il est résolu de se regrouper avec les municipalités de Saint-Gabriel de Valcartier, de Lac-Delage et de Sainte-Brigitte-de-Laval afin de conclure une entente de partenariat avec l'entreprise Éco Entreprises Québec (ÉEQ) concernant la collecte sélective.

Le conseil désigne la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à titre de signataire de ladite entente.

14.6 Participation au défi pissenlits

Il est résolu d'appuyer la campagne du Défi pissenlits et d'annoncer l'adhésion de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury à l'édition 2024.

14.7 Radiation du tracteur John Deere 2010 de la liste des immobilisations

Considérant que le tracteur John Deere 2010 a été accidenté le 6 décembre 2023;

Il est résolu que le tracteur John Deere 2010 soit radié de la liste de nos immobilisations.

15.1 Dérogations mineures

15.1.1 Construction d'un chalet de villégiature ayant une superficie au sol de 176 m² et d'un bâtiment complémentaire d'une hauteur de 6,4 m au 169, chemin Saint-Vincent

- Cette dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* a pour effet de permettre la construction d'un chalet de villégiature ayant une superficie au sol de 176 m² et d'un bâtiment complémentaire d'une hauteur de 6,4 m au 169, chemin Saint-Vincent, lot numéro 5 858 660 du cadastre du Québec.
- Éléments dérogatoires au *Règlement de zonage numéro 09-591* :
 - Selon l'article 17.9 du *Règlement de zonage numéro 09-591*, la superficie au sol maximale d'un chalet de villégiature est fixée à 85 m² ;
 - Selon ledit article, la hauteur maximale pour un bâtiment accessoire à un chalet de villégiature est fixée à 5 m.
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.1 Rénovation d'un bâtiment commercial au 2558, boul. Talbot (*Pièces d'autos boulevard Talbot*)

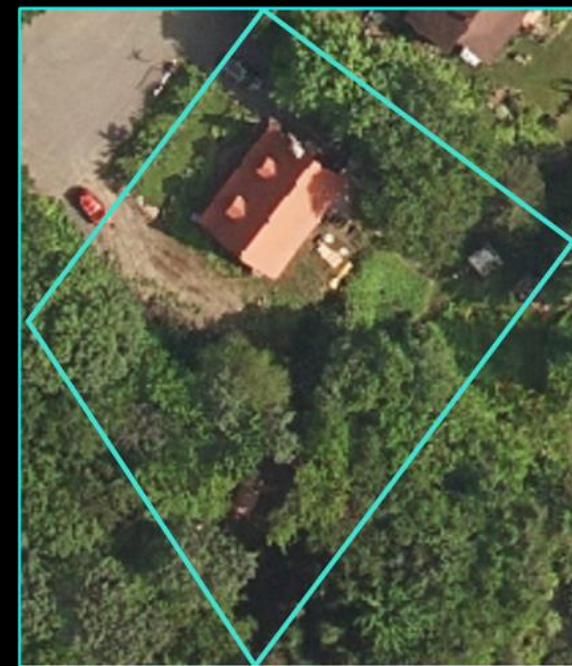
- Rénovations permettront d'améliorer le cadre bâti du secteur
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière`:
 - Qu'un mur, d'une hauteur correspondant au soffite de la partie rénovée, soit installé entre le bâtiment de gauche et celle-ci de manière à dissimuler les opérations.



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.2 Agrandissement de la résidence pour l'aménagement d'un logement d'appoint au 229, chemin du Lac Nord

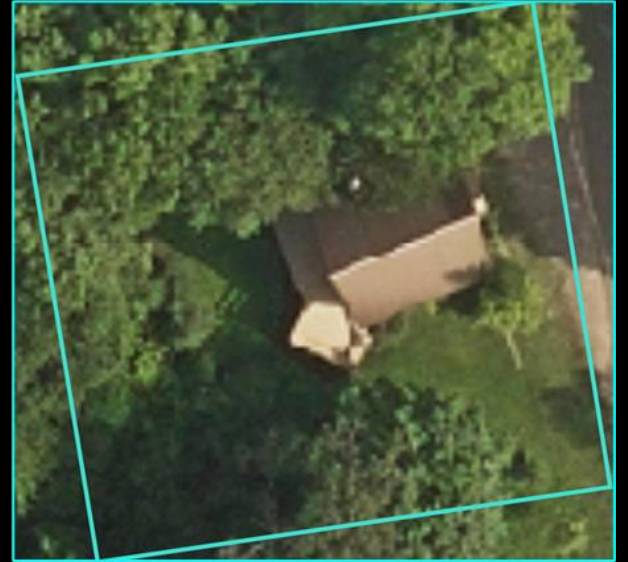
- Les travaux permettront de conserver l'apparence unifamiliale de la résidence
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.3 Rénovation de la résidence au 32, chemin des Neiges

- Travaux mineurs (remplacement fenêtre arrière)
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

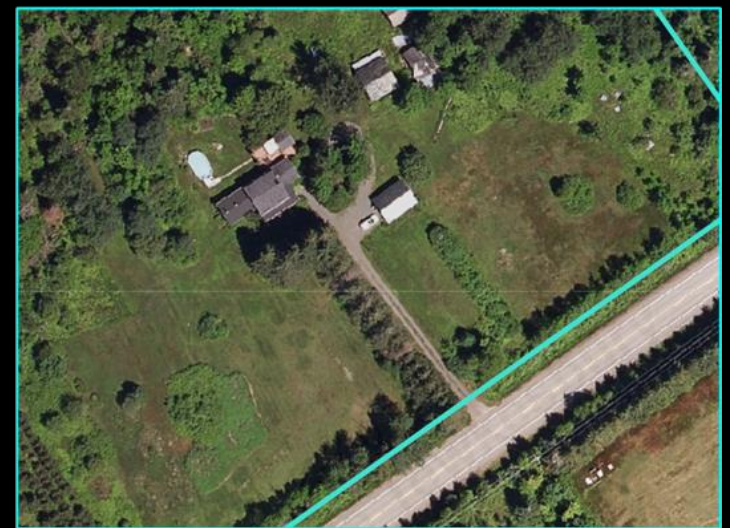
15.2.4 Rénovation de la résidence patrimoniale au 4105, route Tewkesbury

- Travaux qui permettront de mettre en valeur cette résidence patrimoniale
 - Fenêtres typiques de l'époque de construction
- Recommandation favorable du CCU



Rte Tewkesbury

4105, rte Tewkesbury,
lot # 2 195 434
(Cadastre du Québec)



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.5 Agrandissement du bâtiment principal et aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus au 22, 1re Avenue (*Microbrasserie La Souche Stoneham*)

- Agrandissement vers l'arrière
- Travaux permettront une amélioration de l'aspect visuel du stationnement et du terrain
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière :
 - Que des fenêtres aux dimensions semblables aux portes de garages soient installées au-dessus de celles-ci sur la façade gauche de l'agrandissement.

GOLF
STONEHAM

1^{re} Avenue



**22, 1^{re} Avenue, lots
1 242 137, 6 242 545,
5 989 125 et 6 242 544
(Cadastre du Québec)**



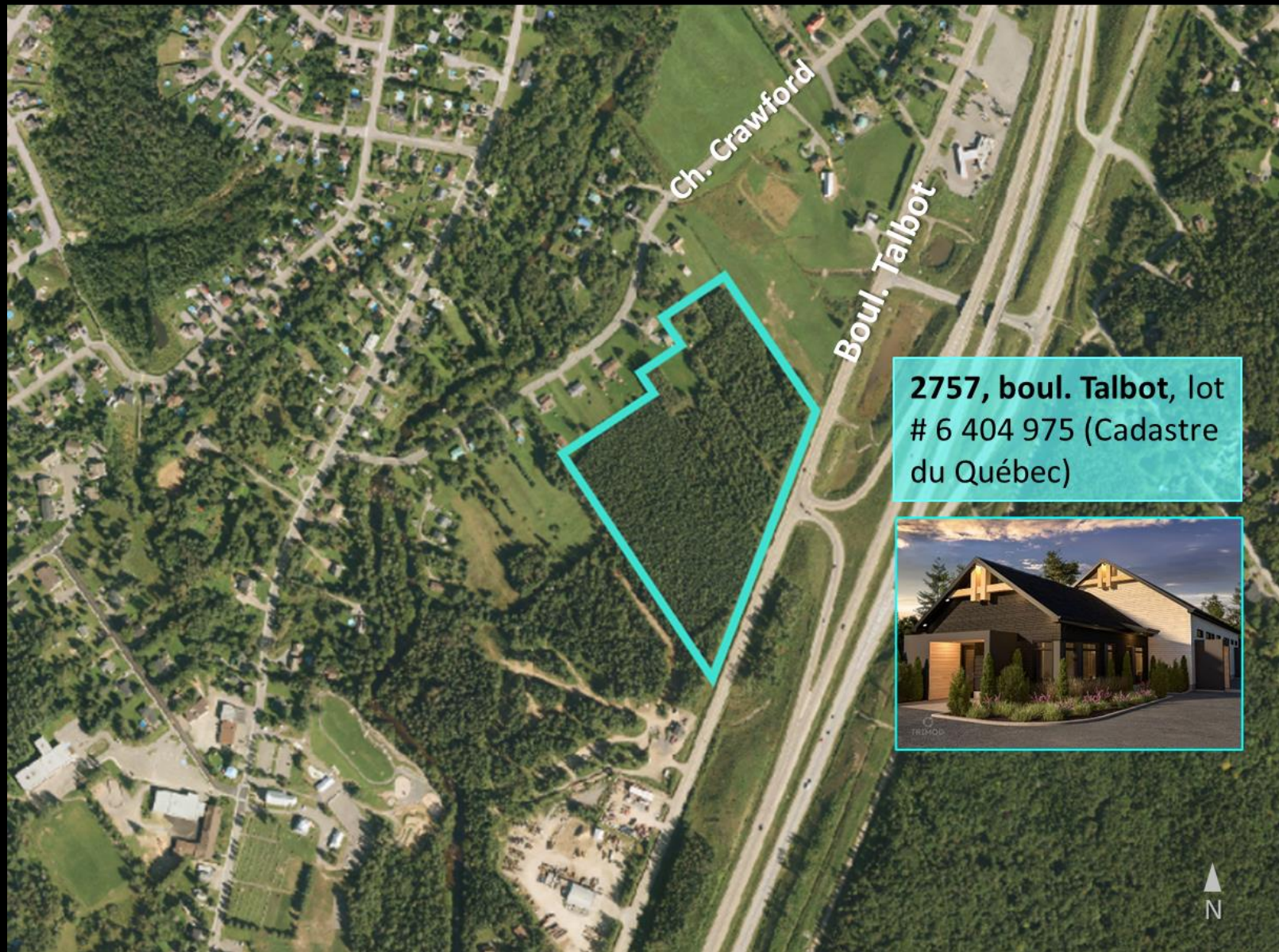
Route Tewkesbury



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.6 Construction d'un bâtiment commercial et aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus au 2757-D, boul. Talbot (*Entrepôts Norhab*)

- Bâtiment et aménagements semblables aux trois premiers
- Gestion des eaux de ruissellement conçue par un ingénieur
- Recommandation favorable du CCU



15.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale

15.2.7 Construction d'un bâtiment commercial et aménagement d'une aire de stationnement de 150 m² et plus au 2719 ½, boul. Talbot

- Bâtiment harmonisé avec ceux avoisinants
- Gestion des eaux de ruissellement conçue par un ingénieur
- Recommandation favorable du CCU avec exigence particulière :
 - Que la clôture à mailles de chaîne soit peinte en noire au complet (structure et maillage) et que des lattes noires soient installées de manière à dissimuler l'aire d'entreposage.



16. Adoption de règlements (concordance)

- 16.1 Adoption du Règlement numéro 24-1057 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 09-590 (Plan directeur d'aménagement et de développement)**
- 16.2 Adoption du Règlement numéro 24-1058 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591**
- 16.3 Adoption du Règlement numéro 24-1059 modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592**
- 16.4 Adoption du règlement numéro 24-1060 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 09-601**
- 16.5 Adoption du règlement numéro 24-1061 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-603**

16. Dépôt et adoption de projets de règlement

- 16.6 Dépôt et adoption du Premier projet de règlement numéro 24-P-1067-1 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591**

- 16.7 Dépôt et adoption du Projet de règlement numéro 24-P-1068 modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592**

16.8 Fixation des coordonnées pour la consultation publique

Il est résolu que l'assemblée publique de consultation portant sur les projets de règlements ci-dessous soit fixée le 28 mars 2024, 19 h à la salle du Conseil municipal sise au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury.

Numéro	Objet
24-P-1067-1	modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591
24-P-1068	modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-592

Le maire se désigne pour la présentation desdits projets de règlement.

16.9 Autorisation de signature pour une transaction - Dossier 200-17-033634-221 Lot 1 828 026

Il est résolu d'autoriser le directeur de l'urbanisme et de l'environnement, ou en son absence le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, la transaction intervenue entre les parties.

17. Divers

18. Deuxième période de questions

19. Levée de la séance

Cette présentation inclut les points présentés lors de la séance du conseil. Cependant, ces renseignements sont à titre informatif uniquement et ne contiennent pas l'intégralité des textes des résolutions adoptées. Vous devez vous référer au procès-verbal à cet effet qui sera publié sur le site Internet lors de son approbation finale.